

Notre déclaration liminaire:

Même si nous commençons par une note optimiste, ne nous leurrions pas, l'avenir des juridictions ressemble à un rouleau compresseur dans la gestion des ressources humaines.

Premier point que nous souhaiterions aborder : l'avenir de nos collègues dans les SAR, la création des plateformes inter-régionales entraînera-t-elle un déplacement de nos collègues vers celles-ci ipso facto ? quel sera le régime de restructuration pour ces derniers, percevront-ils une prime équivalente à celle de la réforme de la carte judiciaire ?

Autre point, et qui n'est pas des moindres : les heures supplémentaires sont calculées sur notre indice, or le retard dans la notification du changement d'échelon pénalise nos collègues. Concernant les arrêtés d'élévation d'échelon, sauf à nous tromper, ceux-ci ne sont pris en compte qu'à compter de leur signature. Vous n'êtes pas sans savoir que cela pose d'énormes difficultés pour nos collègues qui souhaitent partir à la retraite mais bénéficier des 6 mois dans leur échelon afin d'avoir quelques points d'indices supplémentaires. Or certains sont concernés par la limite d'âge. Cela pose des difficultés dans l'organisation des juridictions pour la compensation de ces départs. Qu'entendez-vous faire ?

Plus concrètement par rapport à cette CAP, nos collègues du TGI de Lyon ou de toutes autres juridictions ayant un contrat d'objectifs, seront-ils bloqués pour ce motif ? Dans l'affirmatif, pourront-ils un jour sortir de cette situation ?

Autre point d'achoppement : la situation des greffiers stagiaires, ou comment gagner de l'argent sur le dos des greffiers, est-il concevable que des greffiers stagiaires effectuent tous les actes des greffiers titulaires en subissant tous les inconvénients et sans bénéficier des avantages (tant dans la prise en compte de leur ancienneté pour une demande de mutation soit 4 mois plus tard, que dans les aides financières qui peuvent leur être accordées.) Une nouvelle fois, nous ne pouvons que dénoncer ce système.

Nous vous remercions de nous avoir communiqué les avis des chefs de cour sur les postes à profil mais nous avons été surpris de voir des avis donnés pour les postes de greffiers placés. Est-ce une demande de votre part ou un excès de zèle ?

Si lors de cette CAP, nous prenons en compte les rapprochements non effectifs pour les conjoints de magistrats, nous souhaiterions qu'il en soit ainsi pour tous nos collègues.

Si en 2011, nos collègues avaient atteint la limite du supportable, 2012 sera l'année de tous les espoirs avec l'arrivée importante de collègues même si l'administration ne met pas en œuvre les moyens nécessaires à leur épanouissement professionnels.

I) Réponse de la DSJ aux questions posées dans la déclaration liminaire :

- Pour nos collègues des SAR, l'année 2012 sera celle des changements. En effet le regroupement sur 10 plates formes va obligatoirement modifié la façon de travailler dans les SAR. Les SAR qui seront BOP (budget opérationnel de programme) devront avoir plus de monde sans pour autant que les SAR UO (unité organisationnel) ne fassent rien.

Dans les SAR UO, les RGMP (responsable des marches publics) ainsi que les RGF (responsable de formation) ne seront plus des postes occupés à temps complets.

Il faudra mutualiser les moyens humains autour de deux pôles dans les SAR.

- Concernant l'enveloppe sur le NES, des arbitrages sur l'enveloppe devrait intervenir avant la fin du mois de la part du Garde des Sceaux (ou nous avait déjà dit cela au mois de décembre).

II) La CAP

- Il y avait 1163 candidats et 3160 desiderata.
- Sur les critères de la CAP

Sur les priorités statutaires nous rappelons qu'il s'agit UNIQUEMENT de: Rapprochements époux, PACS, travailleurs handicapés, ZUS et concubins, avec au moins 1 enfant à charge.

La durée minimale d'affectation retenue a été de 18 mois calculés à la date d'effet de la CAP.

Ont pu être mutés les greffiers mutés ou titularisés jusqu'au 1^{er} septembre 2010.

Les greffiers issus de la promotion du 4/11/2010 ont pu obtenir satisfaction, sous réserve des nécessités de service, mais avec une date de prise de fonctions au 25/05/2012 (soit à la veille de la prochaine CAP).

Départs pour convenances personnelles, rapprochement familial, raisons de santé... La durée minimale d'affectation retenue a été de 2 ans calculés à la date d'effet de la CAP.

Ont pu être mutés les greffiers mutés ou titularisés jusqu'au 1^{er} mars 2010.

III) Les situations personnelles :

- Les recours notation :
Deux recours ont été examinés.
- Nous avons examiné 6 demandes demande de temps partiel, disponibilité, congé formation.
- Nous avons examiné la situation de Mme Corinne BLACHERE : - TGI LYON titularisée au 02/05/2012 et qui effectuera une prise de fonction dès le 2 février 2012.

IV) TABLEAU d'avancement

Au total 175 postes sont proposés, les 2/3 sont destinés au concours et 58 à la promotion au choix (pour rappel nous avons eu 59 postes en 2011).

794 greffiers remplissaient les conditions statutaires soit 91 de plus qu'en 2011.

Les critères qui ont été retenus :

- ✓ Un écart au mérite de 1,10 contre 1,08 en 2011
- ✓ Une ancienneté dans la fonction publique de 34 ans contre 32 ans et 1 mois en 2011
- ✓ Une ancienneté dans le corps des greffiers de 17 ans et 3 mois contre 16 ans et 5 mois en 2011

Sont promus:

Mme Félix Jeanne SANGUINETTI TI Cagnes de Sur Mer

Mme Odile WAGNER ep SCHEUERMANN TI Colmar

Monsieur Dominique GROSIER TGI Aix en Provence

Mme Bernadette MARTINEZ ep TARDIEUX TGI PERIGUEUX

Mme Marie-Jeanne Philippe ep BLAZY TGI Nimes

Mme RITA DEQUIDT TGI BETHUNE

Mme Sylvie CLERISSI ep LAMY Ca CAEN

Monsieur Rémy MORGENTHALER TI Strasbourg

Mme Martine GAUDY SAR Aix en Provence

Mme Lydia KARSENTI ep DAVID TI Nantes

Mme Eliane BLONGLET ep LAUBEPIN TGI Lons le SAUNIER

Mme Suzy COUTURIER ep CHEVALIER TI Cagnes sur MER

Mme Martine STACHINO ep VAIL Greffe TGI Paris

Mme Mireille JASINSKI TGI ALES

Mme Viviane LANVERS TGI Thonon les Bains

Mme Agnes PERRUCHE ep ZAHND TGI Nantes

Mme Joelle GRADANTE ep POITOUX CA Lyon

Mme Martine MEYNARD ep DURCKEL CA Nimes

Mme Martine MOSER ep GRATZE TGI THIONVILL

Mme Martine BION TGI Chalon Sur Saone

Mme Brigitte BEUREL CA Fort de France

Mme Magali BOURREL TI PERPIGNAN

Mme Josiane CAMUS ep CASSOTI TGI CRETEIL

Mme Martine CENTO ep GILLERON CPH Lille

Mme Sylviane CROIZIER ep LEONARD TGI Lyon

Monsieur Michel EHRENFELD TI Thionville

Mme Catherine GERMAIN ep ROUCHOUSE TI Lyon

Mme Patricia HERVE ep CONTE CA Versailles

Mme Florence MONICA ep HERY TGI Chartres

Mme Michele MOREAU ep SENECHAL TGI Chartres

Mme Laurence PEUGEOT ep BEAL TGI BOURG en BRESSE

Mme Marie-Annick PORTES ep MAGRI TI Narbonne

Mme Cathia PRADE CA Versailles

Mme Nadine ROUSSEAU TGI Chartres

Mme Brigitte ROY ep PANNETIER CA Versailles

Mme Genevieve VANDAMME ep DUBOS TI Amiens

Mme Brigitte BERT TI CANNES
Mme Marie THERESE BONAVENTURE ep BROUSSES TGI TOULOUSE
Mr Dominique CELERIER CPH TROYES
Mme Marie-Therese DI GIOVANNI ep VENDITELLI TGI Grenoble
Mme Jacques DONIAT TI Mulhouse
Mme Brigitte GOULET ep LANGLOIS TGI Coutances
Mme Marie-Chantal LAMBERT ep CHRETIEN TI EPINAL
Mme Genevieve LATORRE ep ROBICHE TGI Marseille
Mme Martine PETIT TGI Draguignan
Mme Marie-Francoise MERCIER ep LEPREY Greffe Cour de Cassation
Mme Catherine PINCHARD ep JOURDAN TGI Grenoble
Mme Marie-Christine RICHARD ep BERAUD TGI Marseille
Mme Christine SERVIEN ep DEMADE TI Valenciennes
Mme Nicole CAMUS ep PESTY TGI MONTARGIS
Mme Denise FINSAC ep DORMANT TGI Bobigny
Mme Genevieve ROVIRA ep RODRIGUEZ TGI Montpellier
Mr Serge BLASSEL CA DOUAI
Mme Brigitte ROGER ep RODA CA Montpellier
Mme ZOHRA BENTOBI TGI Marseille
Mme Nicole DJERMAKIAN ep DI PASQUALE TI Aix en Provence
Mme Denise DESROCHES ep JOISEAU TGI Creteil
Mme Rose-May LEFEBVRE ep PUYPE CPH Tourcoing

Concernant la diffusion , nous avons eu la surprise de voir l'USAJ/UNSA diffuser hier soir les résultats certes non définitif. Il avait été convenu entre toutes les organisations syndicales qu'aucune diffusion n'est faite avant la relecture définitive compte tenu d'éventuelles modifications, ce qui a été le cas.

Nous sommes surpris que cette organisation qui dans sa déclaration liminaire, n'a pas hésité à faire la leçon de morale à notre organisation car effectivement nous envoyons à vos collègues un mail sur les situations non justifiées arguant du fait que c'était anxiogène, il nous semble beaucoup anxiogène de faire croire aux collègues qu'ils sont mutés alors qu'ils ne le sont pas.

Désormais nous agirons de même!

Les élus CAP:

Isabelle BESNIER-HOUBEN, greffière SAR de CAEN titulaire: 06.08.99.81.29; i.houben@free.fr

Christelle HENRIOT-MAUREL, greffière TGI de Nanterre, suppléante: christelle.henriot@wanadoo.fr
06.08.51.26.56

Mylène SONNEFRAUD, greffière au TGI de Melun, titulaire: sdgfparis@wanadoo.fr : 06.79.09.47.72

Sophie GRIMAUULT, greffière au TGI de Limoges, titulaire: sophie.grimaul.thouron@orange.fr: 06.23.81.30.51

Annette PELLETIER, greffière au CPH de Lons, suppléante : d.glaive@orange.fr: 06.07.50.22.38

Marie-Laure TENEBAY, greffière à la CA de Nouméa, experte marie-laure.tenebay@justice.fr